

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHU Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /229

Motion du conseil municipal de la ville d' Ajaccio relative au conflit au Proche Orient.

Monsieur le Député-Maire donne lecture de la motion relative au conflit au proche Orient :

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir ouï l'exposé de son Président
et après en avoir délibéré

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La motion relative au conflit au proche Orient, telle que précisée ci-après :

Le conseil municipal d'Ajaccio, réuni le 28 juillet 2014, sûr d'exprimer les sentiments profonds de la population ajaccienne,

- tient à manifester sa vive émotion face à la catastrophe humanitaire qui frappe la population de Gaza dont les enfants meurent sous les bombes,
- estime d'une part qu'il ne peut y avoir de solution militaire, malgré la disproportion des forces armées en présence, dans le conflit israélo-palestinien
- estime d'autre part que ce conflit n'est pas un conflit religieux, mais une guerre pour la terre ; pour le droit à une patrie pour les uns, le droit à la sécurité pour les autres,
- soutient toutes les initiatives de la communauté internationale pour obtenir un cessez-le-feu immédiat, soulager la détresse des populations civiles palestiniennes, apporter toutes les aides humanitaires qui s'imposent, restaurer et garantir durablement la sécurité pour tous,
- condamne tous les actes terroristes qui mettent en cause les efforts de paix,
- partage les déclarations des responsables des Nations Unies visant à faire respecter les résolutions déjà anciennes qui ouvrent la voie à une solution politique, seul moyen pour le peuple palestinien de vivre librement sur sa terre, en paix avec ses voisins israéliens dont la sécurité sera assurée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2014
Publication : 05/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

